

DEC105049INSB

Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Urszula HIBNER, déléguée scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC070001DAJ du 8 janvier 2007 portant nomination de Mme Urszula HIBNER aux fonctions de déléguée scientifique au département scientifique des Sciences du vivant (SDV) ;

Vu la convention de renouvellement de l'institut fédératif de recherche intitulé « *Institut de Recherche Intégrée en Cancérologie à Villejuif – Integrated Research Cancer Institute in Villejuif (IRCIV)* » entre l'Université Paris Sud 11, l'INSERM, le CNRS et l'IGR (IFR N°54) ;

DECIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à Mme Urszula HIBNER, déléguée scientifique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de renouvellement de l'institut fédératif de recherche susvisée entre l'Université Paris Sud 11, l'INSERM, le CNRS et l'IGR.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 NOV. 2010

Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.21. Instituts

DEC100003INEE

*Décision portant fermeture de l'unité mixte de service n°3109 intitulée
« Environnement Littoral atlantique »*

Le Président

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 070005EDD du 7 février 2008 portant création de l'UMS n°3109 –Environnement Littoral atlantique sous la direction de M. Philippe-Jacques HATT ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

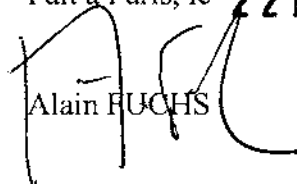
DECIDE

Article 1^{er} – A compter du 21 janvier 2010, l'unité mixte de service n°3109 « Environnement Littoral atlantique» est fermée.

Article 2 – Il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat de M. Philippe-Jacques HATT, directeur de cette unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **22 NOV. 2010**


Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Sujet: nom du LPEM

De : ANGEL Myriam <myriam.angel@upmc.fr>

Date : Mon, 11 Oct 2010 12:05:51 +0200

Pour : "gilles.dewailly@cnrs-dir.fr" <gilles.dewailly@cnrs-dir.fr>

Copie à : "jerome.lesueur@espci.fr" <jerome.lesueur@espci.fr>

Monsieur,

Jean Chambaz, vice président recherche de l'Université Pierre et Marie Curie, me charge de vous confirmer officiellement que nous donnons notre accord pour le nouvel intitulé de l'UMR 8123, dirigé par Jérôme Lesueur :

Laboratoire de Physique et d'Études des Matériaux (LPEM).

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse mes meilleures salutations.

P/O Myriam ANGEL

chef du bureau "coordination et communication"

direction de la recherche et du transfert de technologie

vice-présidence recherche

Université Pierre et Marie Curie

4 place Jussieu - tour Zamansky

75252 Paris cedex 05

tel : 01 44 27 34 15 - fax : 01 44 27 38 29

Re: UMR LPEM ... la suite !!!

Sujet: Re: UMR LPEM ... la suite !!!

De : François Lequeux <francois.lequeux@espci.fr>

Date : Tue, 28 Sep 2010 13:55:06 +0200

Pour : jerome.lesueur@espci.fr, gilles.dewailly@cnrs-dir.fr

Copie à : Nelly Lacome <nelly.lacome@upmc.fr>, Jacques Prost <Direction@espci.fr>

M. Gilles Dewailly

Je vous confirme officiellement que nous donnons notre accord pour le nouveau nom de l'UMR 8213 dirigé par Jérôme Lesueur :
Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM).

Cordialement

François Lequeux (directeur scientifique) et Jacques Prost (directeur de l'ESPCI)

François LEQUEUX
Scientific Director of ESPCI-ParisTech
10 rue Vauquelin
75231 PARIS Cedex 5
FRANCE
<http://www.espci.fr/>

Section du Comité national : 4

Printemps 2010

Intitulé de la section : Atomes et Molécules - Optique et Lasers - Plasmas chauds

Objet (demande d'avis émanant du Directeur scientifique en dehors de l'ordre du jour de la session) :

*LPEM - Laboratoire photons et matière
UMR8213*

Changement de section du LPEM

APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS DE LA SECTION :

Cet avis a été établi sous la responsabilité du président de la section.

Les avis émis par les sections ne préjugent pas de la décision qui sera prise par la direction du CNRS.

La consultation de la section n'étant pas à l'ordre du jour de la session, le présent avis ne sera pas enregistré dans l'application e-valuation.

La section 04 du Comité national de la recherche scientifique, réunie en session de printemps du 3 au 6 mai 2010, donne un avis très favorable au changement de section principale de rattachement du Laboratoire photons et matière (LPEM) UMR8213, de la section 04 vers la 06.

Fait le 5 mai 2010

M. Jacques ROBERT
Président de la section

Section du Comité national : 4

Automne 2010

Intitulé de la section : Atomes et Molécules - Optique et Lasers - Plasmas chauds

Objet (demande d'avis émanant du Directeur scientifique en dehors de l'ordre du jour de la session) :

Changement d'intitulé du LPEM

*LPEM - Laboratoire photons et matière
UMR8213*

APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS DE LA SECTION :

Cet avis a été établi sous la responsabilité du président de la section.

Les avis émis par les sections ne préjugent pas de la décision qui sera prise par la direction du CNRS.

La consultation de la section n'étant pas à l'ordre du jour de la session, le présent avis ne sera pas enregistré dans l'application e-valuation.

La section 04 du Comité national de la recherche scientifique donne un avis favorable au changement d'intitulé du LPEM UMR8213 qui devient « Laboratoire de physique et d'étude des matériaux ».

Fait le 24 septembre 2010

M. Jacques ROBERT
Président de la section

Décision supprimant l'unité propre de recherche (UPR) n°5 intitulée « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » et créant l'unité mixte de recherche (UMR) n°8213 avec le même intitulé.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 06A011DSI du 20 novembre 2006 portant création et renouvellement des unités propres de service et de recherche et des unités propres de recherche, notamment son article 2 ;

Vu l'avis de l'instance compétente du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des organismes partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut de physique ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – L'unité propre de recherche (UPR) n° 5 intitulée « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » est supprimée à compter du 1^{er} mars 2010.

Article 2 – Est créée, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} mars 2010, l'unité mixte de recherche (UMR) n°8213 intitulée « Laboratoire Photons Et Matières (LPEM) » :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Université Pierre et Marie Curie - Paris 6 et Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI ParisTech)

Instituts : Institut de Physique (principal), Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

Délégation : 1

Sections d'évaluation : 4,6,8

Article 3 – M. Jérôme LESUEUR, professeur à l'ESPCI-ParisTech, est nommé directeur de l'unité sus mentionnée pour la durée fixée à l'article 2.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 MARS 2010


Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90